



# Fiche de données de sécurité

Date / mise à jour le 09-avr.-2015

Version 1

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Code du produit** ECOVER06  
**Nom du produit** Savon Carrelage  
**Internal Code** 3000250  
**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Utilisation par les consommateurs

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de la société**  
ECOVER CO-ORDINATION CENTER  
Steenovenstraat 1A  
2390 Malle Belgium  
Phone: +32 (0)3 309 2500  
Fax: +32 (0)3 311 7270

**Responsable de la mise sur le marché**  
Voir nom de l'entreprise  
CH: Held AG  
Aumattweg 66, Postfach 11  
3613 Steffisburg  
Phone +41 33 439 00 39  
Fax +41 33 439 00 38  
E-mail: info@held-clean.ch

**Adresse e-mail** sds@ecover.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Belgique	+32 (0)70 245 245 (Antipoison Centre Belgium)
Danemark	+45 82 12 12 12
Finlande	(09) 471 977 MYRKYTYSTIETOKESKUS (24 H)
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59 - Orfila (24h)
Pays-Bas	030-2748888 (NVIC)
Portugal	808 250 143 - CIAV
Espagne	+ 34 91 562 04 20
Suisse	STIZ (Tox-Zentrum) CH Zürich: 145/ +41 44 251 51 51 (24h/7)
Royaume-Uni	03451 302230 - UK customer careline
Slovénie	+800 505 25 052 +32 898 60 540
République tchèque	Toxikologické informační středisko, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2, Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402
Slovaquie	24 - hodinová konzultačná služba pri akútnych intoxikáciách: +421 2 5477 4166
Hongrie	Magyarország 06 80 201-199 (ETTSZ)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
--	-------------

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

Contient Limonene (D-) Peut produire une réaction allergique

**2.3. Autres dangers**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 mélanges**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., potassium salts	-	68424-23-7	10-30	-	Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible
(R)-p-mentha-1,8-diene	227-813-5	5989-27-5	0.1-1	R10 Xi; R38-43 N; R50/53	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119529223-47
Citral	226-394-6	5392-40-5	0.01-0.1	Xi; R38-43	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119462829-23

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau NE PAS faire vomir Consulter un médecin
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir la section 2 pour plus d'informations. Voir Section 11 pour plus d'informations.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Eau

##### **Moyens d'extinction déconseillés**

Aucun(e)

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun(e) connu(e)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

### **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec les yeux

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Méthodes de nettoyage**

En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, récupérer le produit dans un conteneur propre afin de permettre sa réutilisation. Récupérer toute quantité répandue de produit au moyen d'un balai de séchage et éliminer en tant que déchet chimique. Nettoyer les éventuels résidus avec de l'eau.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

SECTION 12 : Informations écologiques

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants  
Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé  
Ne pas stocker à t° <0°C et >40°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
(R)-p-mentha-1,8-diene			TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 ppm TWA: 28 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 20 ppm Ceiling / Peak: 112 mg/m <sup>3</sup> Skin TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
(R)-p-mentha-1,8-diene				HTP8h: 25 ppm HTP8h: 140 mg/m <sup>3</sup> HTP15min: 50 ppm HTP15min: 280 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
(R)-p-mentha-1,8-diene		STEL: 40 ppm STEL: 220 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m <sup>3</sup> STEL: 37.5 ppm STEL: 175 mg/m <sup>3</sup>	
Citral			STEL: 54 mg/m <sup>3</sup> TWA: 27 mg/m <sup>3</sup>		

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité pour évacuer les matières répandues accidentellement.  
**Protection des mains** Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.  
**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés. Tablier. Gants en plastique ou en caoutchouc.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique                    Liquide  
Odeur                                Agrumes  
Couleur                            Jaune; Marron

<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	11.25	
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair	> 100	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité relative	1.022 kg/l	
Hydrosolubilité		Aucune information disponible
solubilité(s)	Complètement soluble	Aucune information disponible
Coefficient de partage		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique	680 cP	
Viscosité dynamique		
Propriétés explosives	Sans objet	
Propriétés comburantes	Aucun(e)	

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV (%)                    0.40

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non attendu(e)(s)

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la section 7 pour plus d'informations

### 10.5. Matières incompatibles

Né pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
(R)-p-mentha-1,8-diene		> 5 g/kg ( Rabbit )	
Citral	= 4950 mg/kg ( Rat )	= 2250 mg/kg ( Rabbit )	

**Irritation** Irritant pour les yeux

**sensibilisation respiratoire ou cutanée** Voir section 15 pour les substances sensibles

Contient Limonene (D-) Peut produire une réaction allergique

**Cancérogénicité** Non attendu(e)(s).

**toxicité pour la reproduction** Non attendu(e)(s).

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non attendu(e)(s).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Non attendu(e)(s)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Non attendu(e)(s)

**Danger par aspiration** Non attendu(e)(s)

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Produit

48 h CE50 (daphnies - mg/l) (48HLCD)

19.6 Légèrement toxique

#### Ingredients

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
(R)-p-mentha-1,8-diene		0.619 - 0.796: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 35: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	
Citral	16: 72 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50 19: 96 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50	4.6 - 10: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	7: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Ce produit ne contient pas de substances non biodégradables

Les tensio-actifs utilisés dans ce produit répondent à toutes les exigences de biodégradabilité du règlement 648/2004/CE.

Tous les tensioactifs sont biodégradable en anaérobie.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ce produit ne contient aucune matière première bioaccumulante.

Nom chimique	Coefficient de partage
Citral	2.76

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)  
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

**12.6. Autres effets néfastes**

Ce produit ne contient aucun MCP et aucun parfum nitromusqué.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Généralités**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

**ADR** NON RÉGLEMENTÉ

**IMDG** NON RÉGLEMENTÉ

**RID** NON RÉGLEMENTÉ

**IATA** NON RÉGLEMENTÉ

## SECTION 15 : Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Règlement (CE) N°. 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:

soap	15 - 30%
parfum, Limonene, CITRAL	

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

## SECTION 16 : Autres informations

---

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

**Méthode de classification**

D'après les données d'essai

**Remarque sur la révision**

Première version de cette FDS dans ce nouveau format.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**